Ami du Clergé du 28 mai 1931

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de prônes sur les Sacrements. — X. L'examen de conscience, 305.
Petits prônes. — XXX. *2e Dim. après la Pentecôte :* L'invitation divine, 306. — XXXI. *3e Dimanche :* Les paraboles de la miséricorde, 308.
Dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. — Le grand festin, 309.
Entretiens sur la vie chrétienne. — CXXXVI. L'épreuve des événements *(suite)*, 311.
Aux Enfants de Marie. — LXI. Le grain de blé, 314.
Allocutions de mariage. — IV, 315.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — X. La sentence de réhabilitation, 317. — XI. Pourquoi la canonisation fut-elle si tardive ? 319.

COURS DE PRONES SUR LES SACREMENTS

X

L'EXAMEN DE CONSCIENCE

Mes frères,

Le premier devoir à remplir lorsque nous allons recevoir le sacrement de pénitence est de chercher les péchés dont nous voulons obtenir le pardon. C'est ce qu'on appelle faire son examen de conscience.

Sans doute, cet examen n'est point à proprement parler une partie intégrante du sacrement de pénitence. Lorsqu'on s'est confessé il y a peu de temps et qu'on a bien présentes à l'esprit les fautes commises depuis, il n'est pas nécessaire de les chercher. Si, menacé d'une mort imminente, on n'a pas le temps de procéder à cet examen, ou bien encore si, accablé par la maladie, on n'a pas la force de le faire, on peut à la rigueur recevoir le pardon de ses fautes par l'absolution, pourvu qu'on en ait une vraie contrition. Cette contrition, à elle seule, pourrait même nous obtenir ce pardon, comme nous le verrons, si elle procédait d'un très vif amour de Dieu.

Mais en dehors de ces cas exceptionnels, il est absolument obligatoire de rechercher ses fautes avant de se rendre au confessionnal, car comment les regrettera-t-on, comment surtout les déclarera-t-on au prêtre qui tient la place de Jésus-Christ, si on ne les connaît pas, et comment les connaîtra-t-on si on ne s'est pas donné la peine de les chercher ?

I

Pour bien examiner notre conscience, il faut commencer par nous mettre en la présence de Dieu, puis invoquer les lumières du St-Esprit afin qu'il éclaire les replis de notre cœur et nous aide à retrouver les péchés que nous devons confesser. C'est ce que nous faisons dans notre prière du soir quand, avant d'aller prendre notre repos, nous repassons rapidement notre journée et examinons, afin d'en demander pardon pour le cas où la mort viendrait nous surprendre au cours de la nuit, les différentes fautes qui nous ont échappé. « Source de lumière, Esprit-Saint, disons-nous en ces termes ou en d'autres semblables, faites-moi connaître la malice et le nombre de mes péchés. Que j'en conçoive, ô mon Dieu, une si grande horreur que je ne craigne rien tant que de les commettre à l'avenir. »

S'il est nécessaire que Dieu nous aide à retrouver des péchés que nous avons commis le jour même, combien plus avons-nous besoin de son secours pour nous faire souvenir des fautes que nous avons commises il y a un mois, un an, vingt ans, trente ans, cinquante ans peut-être !... Tant d'événements se succèdent dans notre vie, nous sommes distraits par tant de soins et de préoccupations que nous oublions bien vite même les fautes les plus graves, surtout si nous n'avons pas une conscience bien délicate et commettons le péché sans grands remords. Nous oublions nos péchés,... mais il y a quelqu'un qui en a été le témoin, qui en a pris note, qui ne les oublie pas. Au jour du Jugement il mettra sous nos yeux le livre redoutable qui les renferme toutes sans exception : *Liber scriptus proferetur in quo totum continetur.* Eh bien ! avant d'aller nous confesser, demandons-lui avec instance de ne pas attendre ce jour pour nous en révéler le contenu. Qu'il veuille bien nous rappeler, afin que nous puissions les détester et les confesser, toutes les pensées, paroles, actions et omissions coupables qui ont pu échapper à notre fragilité !

II

Mais cela ne suffit pas. « Aide-toi, le ciel t'aidera, » dit le proverbe. Après avoir imploré le secours de Dieu pour qu'il nous aide à retrouver nos fautes, il faut les chercher nous-mêmes. Avant de procéder à cet examen, il est plusieurs questions qu'il importe de nous poser. La dernière fois que nous nous sommes approchés du sacrement de pénitence, l'avons-nous fait avec les dispositions requises pour obtenir le pardon de nos fautes ? Avons-nous eu une sincère contrition de ces fautes ? Les avons-nous toutes confessées, au moins toutes celles qui étaient mortelles ? Si nous avons omis volontairement de confesser une seule faute grave, ou si nous nous sommes confessés sans aucune contrition, sans aucun ferme propos, nous avons fait une confession nulle et sacrilège ; non seulement il faut accuser ce sacrilège, non seulement il faut avouer la faute qui en a été l'occasion, mais il faut renouveler l'aveu de toutes les fautes mortelles commises après la dernière confession bien faite. C'est par là qu'il faut commencer notre examen. Si nous n'avons pas caché, mais simplement oublié un ou plusieurs péchés mortels, malgré le soin que nous avions mis à les rechercher, ils sont pardonnés. Toutefois, s'ils sont revenus à notre mémoire, si l'examen auquel nous procédions nous en fait sou-

venir, il nous faut les confesser puisqu'ils ne l'ont pas été.

C'est seulement après ce coup d'œil jeté sur les confessions passées qu'on en vient à la recherche des fautes commises depuis la dernière confession. Le mieux, pour le faire facilement et sûrement, est de s'aider d'une formule d'examen de conscience telle qu'il s'en trouve dans les catéchismes ou les manuels de piété. Cette formule reproduit les commandements de Dieu et de l'Eglise, les principales vertus et les devoirs d'état et énumère les différents péchés qu'on peut commettre contre chacun d'eux. A chaque péché, posez-vous une double question : « L'ai-je commis ? » Si oui : « Combien de fois l'ai-je commis ? » Souvent vous ne pourrez pas vous rappeler d'une façon exacte ce nombre ; du moins tâchez de vous le rappeler aussi approximativement que possible.

Pour rendre cet examen plus facile et aider notre mémoire à se rappeler les fautes que nous devons confesser, les auteurs spirituels nous suggèrent plusieurs moyens très efficaces. Permettez-moi de vous les recommander à mon tour. Un premier consiste à penser aux occupations auxquelles nous nous sommes livrés depuis notre dernière confession. Ce sont, en effet, ces occupations qui sont pour nous les occasions les plus fréquentes de péché. Vous allez à la charrue, vous conduisez des attelages, que d'occasions d'impatiences et même peut-être de blasphèmes ! Vous êtes commerçant, vous êtes de ce fait bien exposé aux fraudes et aux tromperies...

Un second moyen est de retourner par la pensée dans les lieux où vous êtes allés depuis votre dernière confession. Vous avez fait tel voyage, vous êtes allé en tel pays, telle maison, le seul fait de penser à cette maison, à ce champ, à ce pré où vous êtes allé éveillera en vous le souvenir des fautes que vous avez pu y commettre.

Un troisième moyen est de penser aux personnes que vous avez fréquentées. Si vous avez commis avec elles quelque faute, soyez sûr que celle-ci vous reviendra à l'esprit en même temps que leur souvenir. Enfin on peut se rappeler les habitudes et les défauts auxquels on est sujet, car très certainement ce sont les péchés auxquels ces habitudes nous portent, auxquels ces défauts nous entraînent, que nous avons surtout commis.

III

Je veux en terminant vous mettre en garde contre une illusion dont plusieurs s'autorisent pour se dispenser de faire leur examen de conscience : « Ce n'est pas la peine que je cherche mes péchés, se disent quelques-uns, je demanderai au confesseur de m'interroger et je répondrai à ses questions. »

Demandez au confesseur de vous aider à faire une bonne confession, rien de mieux. Priez-le de vous faciliter en vous interrogeant l'aveu de certaines fautes qui vous coûte, invitez-le à vous questionner pour vous assurer que vous n'avez rien oublié, c'est très bien, le confesseur le fera de grand cœur, car son plus cher désir est de vous rendre plus aisé et plus parfait l'accomplissement d'un devoir toujours pénible. Mais cela ne vous dispense pas de faire votre examen : cela suppose au contraire que vous l'avez fait avec soin. Comment pourrez-vous répondre aux questions du confesseur si vous n'avez pas auparavant procédé à un examen sérieux de votre vie passée, à une recherche soignée de vos fautes ? Quand il vous demandera si vous avez commis tel péché, vous lui répondrez : « non » quand il faudrait lui répondre : « oui. » — Quand il vous demandera combien de fois vous avez fait telle faute, vous lui répondrez au hasard un chiffre quelconque. Or ce n'est pas là se confesser sérieusement. Et puis, le confesseur peut-il deviner tous les péchés que vous avez commis ? Si, faute d'y songer, il ne vous pose pas certaines questions, les péchés qui s'y rapportent ne se trouveront pas confessés, par votre faute ; dès lors votre confession sera nulle et sacrilège. Au lieu de vous procurer le pardon de vos fautes, elle sera pour vous l'occasion d'une nouvelle faute grave, comme nous le dirons quand nous parlerons de l'intégrité de la confession.

Combien de temps faut-il consacrer à notre examen de conscience ? Cela dépend de la vie plus ou moins recueillie ou plus ou moins dissipée que nous menons ; cela dépend surtout du temps plus ou moins long qui s'est écoulé depuis notre dernière confession. Une personne qui se confesse tous les mois n'a certainement pas besoin de consacrer autant de temps à son examen qu'une personne qui ne le fait qu'à Pâques.

Examinons notre conscience comme si la confession que nous allons faire devait être la dernière de notre vie. Avec quel soin nous chercherions alors nos moindres fautes afin de nous en purifier ! Comme nous craindrions d'en oublier une seule, de peur qu'elle ne cause notre condamnation au tribunal de Dieu ! Eh bien ! ayons la même crainte avant de nous rendre au saint tribunal de la pénitence. Toutefois qu'elle n'aille pas jusqu'au scrupule. Quand nous avons demandé à Dieu de nous aider, quand nous avons nous-mêmes fait de notre mieux pour retrouver nos fautes, nous devons être rassurés. Dieu que nous avons prié, Dieu que nous avons appelé à notre aide ne pourra pas nous accuser s'il nous laisse oublier quelque péché. Ainsi soit-il.

PETITS PRONES

XXX

2e Dimanche après la Pentecôte

L'INVITATION DIVINE

Invité par l'un des principaux Pharisiens, Jésus a pris place à table. La conversation s'engage aussitôt. Peut-être quelques formules de politesse sont-elles échangées. Mais bien vite l'opposition irréductible se démasque. Du côté des Juifs, c'est toujours le même désir de prendre en faute Notre-Seigneur pour le discréditer auprès de la foule et

reconquérir une influence qu'ils sentent de plus en plus leur échapper. Du côté du Sauveur, c'est toujours la même attitude courageuse qui, sans se laisser arrêter par le prestige des personnes, maintient intacts les droits de la vérité. Sévères sont les leçons qu'il inflige aux convives : il commence à les réduire au silence à propos de la guérison d'un hydropique ; il les exhorte à plus d'humilité dans le choix des places au festin ; enfin la circonstance du moment lui suggère une parabole qui contient une grave menace : comme l'un des interlocuteurs a proclamé « bienheureux celui qui mangera le pain dans le royaume de Dieu », Jésus lui répond en substance : « Prenez garde, car vous, Pharisiens, qui êtes les premiers invités, vous vous en excluez vous-mêmes. »

Prenons garde, nous aussi, car l'avertissement s'adresse à tous, et afin de mieux profiter de l'enseignement divin, examinons de plus près 1° ce qu'est le *repas* dont il est question ; — 2° à quoi aboutissent les *excuses* formulées.

I

A vrai dire, ce n'est pas la première fois qu'on trouve dans la Sainte Ecriture la comparaison d'une invitation à un repas. Au Livre des Proverbes, la Sagesse personnifiée nous apparaît faisant des préparatifs grandioses et multipliant les appels. Il y a dans cette répétition un indice que l'image est parfaitement adaptée au but que Dieu se propose : sous une forme familière, mais à la portée de tous, elle nous fait comprendre les aspirations de notre nature et la manière dont Dieu s'offre à les combler.

Un repas suppose d'abord une faim à satisfaire ; cette faim, à son tour, dénote une vie impuissante à s'entretenir elle-même et obligée de chercher ailleurs la source où puiser des énergies nouvelles. Notre corps s'use continuellement, car si nos organes fonctionnent sans arrêt, ce n'est qu'au prix d'un appel constant à nos réserves latentes. Celles-ci n'étant pas renouvelées, notre vie corporelle ne tarderait pas à se ralentir, puis à s'arrêter tout à fait. La faim est alors la voix par laquelle la nature demande du secours.

Dans l'ordre moral, nous avons aussi besoin de nourriture. Je ne prétends pas affirmer qu'il y ait là une condition indispensable à la conservation de l'*existence* de notre âme, car je reconnais sans peine qu'elle est immortelle ; sa simplicité exclut la nécessité d'une intervention comparable à celle qui répare les fissures d'un édifice. Mais il n'en reste pas moins vrai que l'âme ne trouve pas en elle-même ce qui lui permet de vivre *conformément aux exigences de sa nature*, c'est-à-dire de vivre heureuse. La preuve en est bien simple : alors que tous les hommes de toute condition désirent le bonheur, il n'en est pas un qui ne le cherche dans l'acquisition d'un bien extérieur à lui : l'un se délectera dans l'étude de la science, l'autre dans les richesses ; celui-ci briguera les honneurs, celui-là s'adonnera à la satisfaction de ses passions sensuelles, un dernier enfin désirera la félicité éternelle. Demandez à tous ceux que vous rencontrerez quel est le but ultime vers lequel tendent leurs efforts, ils vous répondront infailliblement : « Je cherche le bonheur ».

Cette tendance est, pour tout esprit créé, ange ou âme humaine, une faim bien plus impérieuse que celle qui tenaille le corps : tandis que celle-ci ne se fait sentir que par intervalles, celle-là commande toute l'activité intelligente ; non contente d'affecter une partie de l'être, elle le compénètre tout entier ; enfin jamais elle n'est rassasiée par un objet fini : le monde entier, avec toutes ses splendeurs, ne saurait lui suffire ; c'est Dieu, et Dieu seul, qui peut la satisfaire. Tout le monde connaît cette parole de S. Augustin : « Vous nous avez faits pour vous, Seigneur, et notre cœur est inquiet tant qu'il ne se repose pas en vous ».

Dieu n'ignore pas cette situation, lui qui est le créateur des esprits aussi bien que des corps. S'il a provoqué cette faim, c'était, dans sa bonté, pour lui procurer l'aliment convenable. Au ciel il se fait le pain des Anges : « J'ai une nourriture invisible, disait l'ange Raphaël à Tobie, et je bois un breuvage qui ne peut être vu des hommes. » (Tob., XII, 19). Il désire de même se donner aux hommes. Mais il ne veut pas s'imposer à nous ; il attend notre libre choix. Le festin qu'il a préparé est abondant ; rien n'a été épargné pour que les plus exigeants y trouvent leur satisfaction. Et quel aliment de choix ! Dieu y a mis, si je puis ainsi parler, toute sa fortune, puisqu'il y a mis ses propres perfections infinies. Pour éviter que la crainte n'en écartât les convives, il a lancé de nombreuses invitations, puis, ne voulant laisser aucun doute sur ses intentions, il envoie ses serviteurs les réitérer une fois l'heure venue. Il ne peut aller plus loin sans forcer la décision des invités. Personne ne saurait désormais alléguer l'ignorance. Si quelqu'un refuse de venir et le regrette ensuite, il n'en devra accuser que lui-même.

Traduisons, m. f., cette parabole en langage théologique, en la faisant cadrer avec l'enseignement de l'Eglise : elle signifie que Dieu offre à tous les hommes le bonheur infini en leur promettant de se montrer à eux dans toute sa beauté ; mais ce bienfait doit être mérité par des actes libres ; ceux-là seuls répondent à l'invitation qui marchent dans la voie où Dieu les appelle, c'est-à-dire qui obéissent à ses ordres durant leur vie.

II

Vous comprenez maintenant le sens de la menace que constituait cette comparaison à l'adresse des Juifs. C'était à eux que devait en premier lieu être prêchée la doctrine du salut et Dieu n'y avait pas manqué. De nombreux prophètes leur avaient été envoyés, enfin Notre-Seigneur lui-même était venu dans le même but. Bien entendu, les principaux du peuple devaient être les guides de leurs compatriotes et ils étaient destinés à être les premiers bénéficiaires des largesses divines.

Loin de s'en montrer reconnaissants, ils les dédai-

gnèrent et préférèrent se cantonner dans la satisfaction de leur orgueil. Vous connaissez les conséquences de ce refus : ceux qui, primitivement, étaient de condition trop inférieure pour être admis à cet honneur, c'est-à-dire les païens avec tous leurs vices, furent appelés à occuper les places vides. C'est à cela que nous devons, nous qui sommes leurs descendants, de faire partie de l'Eglise, royaume de Dieu sur terre, et d'avoir l'espoir d'être admis un jour au festin des cieux.

Cependant, m. f., ne nous endormons pas dans une fausse sécurité. Si l'invitation s'adresse à nous, à nous aussi il est loisible de la refuser. Tant que nous vivrons, nous devons craindre d'adopter ce dernier parti par notre conduite.

Tel est en effet le sens des prétextes allégués pour se dérober. Le premier s'appuie sur l'achat récent d'une villa : il faut bien aller la visiter... — En vérité, m. f., était-ce donc si pressant? N'était-il pas également possible de le faire à l'issue du banquet ? En réalité, cette réponse cache mal le dédain : on fait si peu de cas de l'invitation qu'on ne veut pas retarder, si peu que ce soit, l'heure d'entrer en jouissance de l'immeuble acquis. Ainsi agissent les orgueilleux. « La religion, disent-ils, est bonne pour les faibles, les ignorants, les crédules. Nous ne voulons courber le front devant aucun maître. Notre situation actuelle nous suffit. » Que ne s'appliquent-ils la parole de l'Apocalypse : « Tu dis que tu es riche et que tu n'as besoin de rien, et tu ignores que tu es pauvre, misérable, aveugle et nu » (III, 17). Ils ouvriraient alors les yeux et reviendraient à de meilleurs sentiments.

Un autre dit : « J'ai acheté cinq paires de bœufs et je vais les essayer. » N'avez-vous pas maintes fois, vous qui habitez la campagne, entendu sous une forme presque semblable la même excuse ? Le dimanche, les jours de fête, Notre-Seigneur appelle les chrétiens à la messe ; il veut se montrer à eux sous les voiles eucharistiques en attendant la manifestation du ciel ; et beaucoup répondent qu'ils n'ont pas le temps ! Les travaux agricoles les pressent ; ils ont peur de laisser passer l'occasion d'un bénéfice pécuniaire. Insensés qui perdent leur âme pour un morceau de pain ! Ah ! m. f., vous qui pendant six jours pensez à votre corps, réservez au moins le septième à votre âme et ne vous courbez pas sous le dur et honteux esclavage de l'argent !

Le troisième invité laisse deviner plutôt qu'il n'indique ses raisons. Il n'ose les avouer, mais elles ne l'en retiennent pas moins captif : c'est le plaisir qu'il trouve dans la satisfaction de ses passions charnelles. Il ne peut pas venir, car il devrait renoncer à elles, or il n'en ressent pas le courage. — Combien ce motif en a détournés du service de Dieu ! Ce jeune homme, cette jeune fille étaient pieux durant leurs années de catéchisme. Après leur Communion solennelle, on les a vus fréquenter l'église quelque temps encore. Et puis leur assiduité s'est relâchée ; un beau jour, ils ont cessé de pratiquer. Croyez-vous qu'un raisonnement quelconque leur ait démontré la fausseté du catholicisme ? Pas le moins du monde. Leur manière d'agir s'explique autrement : placés dans l'alternative de sacrifier leur conscience ou les plaisirs défendus, ils ont pris le premier parti. Ce que je dis des jeunes gens s'applique à bien des personnes d'âge mûr, mariées ou non, dont les désordres s'opposent à la vie chrétienne.

Qu'on y fasse attention : l'invitation divine est, certes, bien séduisante, mais elle n'admet pas d'atermoiements et impose des sacrifices. Heureux ceux qui ont le courage — car il en faut — d'y répondre!

* *

Et ceci nous ramène à l'exclamation du Pharisien, que je vous citais en commençant. Elle est bien vraie, mais ici-bas, ce bonheur nous est caché ; bien plus, nous n'en soupçonnons pas tout le prix, aveuglés comme nous le sommes par les réalités d'ordre sensible. Mais à l'instant de notre mort, quand notre âme se découvrira à nous avec sa nature et ses aspirations foncières, nous comprendrons alors qu'elle est faite tout entière pour Dieu et qu'en dehors de lui il n'y a pas la possibilité de la moindre parcelle de bonheur. Puissions-nous alors avoir mérité de prendre place au banquet des élus ! Ainsi soit-il.

XXXI

3e Dimanche après la Pentecôte

LES PARABOLES DE LA MISÉRICORDE

Pour mieux comprendre le texte des deux paraboles que nous avons lues, il est bon de rappeler d'abord les circonstances qui les ont inspirées au cœur tendre de l'Homme-Dieu.

I

Jésus, fidèle à l'un de ses rôles essentiels de médecin des âmes, n'avait pas à éviter les pécheurs, mais à les soigner. — « Je ne suis pas venu, disait-il, appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. » (Math., IX, 13). N'ayant pour lui-même à redouter aucune contagion impure, il ne faisait point difficulté de converser et même de manger avec eux.

Or, en ces temps-là, il existait dans le monde juif une catégorie de gens particulièrement mal famés : les publicains. C'étaient les agents du fisc, receveurs des impôts, au service de la domination romaine dont ils étaient les représentants odieux. Par ailleurs, leurs indélicatesses et leurs exactions achevaient de les rendre méprisables aux yeux du public qui les évitait soigneusement, craignant, au surplus, de contracter quelque impureté légale.

La conduite de Jésus osant frayer avec ces gens-là leur paraissait donc étonnante. Il allait jusqu'à les fréquenter ! Il avait même choisi l'un d'eux, Mathieu, pour l'enrôler parmi ses disciples, et il était descendu dans la maison de Zachée, un grand chef des publicains !... Zachée, cœur généreux et noble, malgré tout, avait bien, au contact de Jésus, proposé aussitôt de rendre le quadruple des biens mal

acquis pour satisfaire la justice violée. Mais cela comptait bien peu aux yeux des Pharisiens, dont rien n'était capable de dissiper les préjugés.

Ces derniers étaient, en outre, les implacables ennemis de Jésus lui-même. Se drapant volontiers d'un manteau de justice, ils se dénommaient les justes, les purs, les saints, et se glorifiaient de leurs moindres actes de vertu accomplis toujours pour attirer le regard des hommes. Comme ils méritaient bien les reproches cinglants que leur adressait Jésus ! Véritables sépulcres blanchis au dehors et pleins de corruption au dedans, il leur aurait fallu se réformer avant de s'indigner quand Jésus entrait en société avec les publicains et autres pécheurs. En reprochant au Sauveur son excès de bonté, ils marquent la sécheresse de leur cœur. La vraie justice ne s'élève pas au-dessus du pécheur, elle se met, comme S. François d'Assise, au-dessous des plus grands coupables et se maintient ainsi par l'humilité et la grâce de Dieu.

II

Au moyen des deux paraboles du bon pasteur et de la drachme perdue, Jésus veut éclairer l'aveugle et lui démontrer que la vraie vertu, la vraie sainteté, est compatissante, bienveillante, et conserve toujours la douceur sous l'inspiration de la charité.

Chacune d'elles présente une nuance. Dans la première, le bon pasteur cherche la brebis, parce que s'étant égarée, celle-ci ne pouvait d'elle-même retrouver la bergerie. Aucune âme, en effet, quand elle a perdu le chemin du ciel, ne peut le rechercher et le retrouver. Il faut que Dieu fasse le premier pas et porte l'homme par la puissance de la grâce. Il suffit que l'homme n'oppose pas d'obstacle et qu'il s'abandonne avec docilité au souffle divin.

La parabole de la drachme, c'est Dieu agissant sur les âmes par l'intermédiaire de l'Eglise et nous indiquant les moyens de conversion qu'il faut employer. Cette femme cherche, à la clarté de la foi, les âmes déchues, afin de bien indiquer le chemin du retour à la lumière. Elle utilise la pratique de la pénitence et des œuvres de vertu, et son activité est figurée par le travail auquel elle se livre dans sa maison.

Les amis et les voisins de Dieu sont les anges et les saints qui accomplissent sa volonté et jouissent de sa présence. Leur vie, leur soumission, leur bonheur causent sa joie. Mais quand un pécheur est dans la voie du ciel, il se produit dans son cœur une joie toute particulière, une joie de contraste, un sentiment qui paraît plus vif, car il a coûté plus de mal.

Cela ne signifie pas que la persévérance des justes ne soit pour le ciel le sujet d'une joie profonde ; car si la pénitence du pécheur est si précieuse, quelle ne doit pas être la satisfaction divine devant les larmes de l'innocence qui gémit dans l'humilité, supporte avec longanimité les épreuves de la vie et les injustices des hommes, et inlassablement fidèle et confiante dans la bonté divine, s'en va à la fin reposer au tombeau, comme un fruit mûr, une herbe enlevée en son temps !

Mais il arrive parfois qu'une âme pécheresse, chargée d'un poids énorme d'iniquités, revenue à Dieu, brûlante d'un feu nouveau, pratique désormais les œuvres de la pénitence et de la charité avec une perfection que ne connaissent point les âmes banales, aux petits écarts sans doute, mais aussi au petit amour. Il y a dans le spectacle de leurs larmes et de leur générosité quelque chose de poignant qui attendrit le cœur de Dieu, le père de toutes les miséricordes. Les chutes sont de l'homme, mais la réhabilitation des âmes est une œuvre surnaturelle, le triomphe de la grâce et de l'amour.

La leçon des deux paraboles : la brebis ramenée au bercail par le bon pasteur, la drachme retrouvée par la femme, s'adresse à tous, innocents ou pécheurs. Les uns doivent remercier le ciel qui les a conservés dans le bercail à l'abri des pièges et des dangers, sans concevoir le moindre orgueil pour le don gratuit de leur innocence ou de leur fidélité. Les autres doivent y puiser force, courage et consolation pour rentrer dans le bercail du salut et de la sécurité, en sorte qu'ayant connu l'amertume de l'égarement, ils ne connaissent jamais plus que la suavité de la paix intérieure.

Quant aux éternels Pharisiens, costumés en faux dévots, ou persécutant sous le masque politique l'œuvre chrétienne, ils ne peuvent véritablement reprocher au Christ d'être sévère dans la justice, alors qu'il possède des entrailles de miséricorde.

Nul enfin ne peut lui faire grief d'excessive bonté, puisqu'il fait ce que font les hommes et les Pharisiens eux-mêmes qui n'abandonnent pas les brebis égarées de leur troupeau et ne négligent pas la recherche des objets perdus. C'est pour eux une fête quand ils ont récupéré leur bien ; ils y associent leurs amis et leurs proches. C'est l'image du ciel, où retentit un long cri de joie lorsque Dieu retrouve une brebis de son bercail, une drachme de son trésor, c'est-à-dire lorsqu'un pécheur s'engage résolument sur le rude chemin de la pénitence qui mène aux joies de l'éternité.

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE LA FÊTE-DIEU

LE GRAND FESTIN [1]

Un homme fit un grand festin... C'est en ces termes que commence la parabole qui est proposée à notre méditation. En ce dimanche de la Fête-Dieu, nous l'entendrons dans le sens du festin eucharistique, auquel tous les hommes sont conviés ; et il nous sera facile de constater que cette interprétation ne diminue en rien les perspectives ouvertes par le Sauveur.

Le festin eucharistique mérite, plus qu'aucun festin de la terre, le qualificatif de « grand » qui lui est donné dans la parabole.

[1] **Extrait de *..Et Jésus dit :...*, par l'abbé Ch. Dhuin, in-8 de 240 p., 12 f. ; Brunet, Arras.**

Qui donc l'offre à l'univers ? C'est Jésus-Christ le Fils unique de Dieu, consubstantiel au Père, Dieu lui-même qui s'est fait homme, par amour pour nous, aujourd'hui notre Sauveur et notre Roi, *demain notre Juge.*

Ce festin est grand par la nature de l'aliment offert aux convives.

Le corps de Jésus est là. Celui que les prophètes ont désiré voir, qui parut dans la crèche, resplendit au Thabor et fut écartelé sur la croix.

Le sang de Jésus est là, ce sang qui ruissela au Calvaire et dont une seule goutte suffit pour effacer les péchés du monde.

L'âme de Jésus est là, l'âme infiniment tendre et compatissante du Sauveur, l'âme qui inspira l'Evangile et parla aux hommes de la justice, du pardon et de l'amour.

La divinité de Jésus est là. Le Verbe de Dieu, la deuxième personne de la Sainte Trinité, que des myriades d'anges adorent, que des milliers de martyrs ont confessé, Celui devant qui l'univers est moindre qu'un grain de sable devant le soleil.

Ce festin est grand par les effets qu'il produit. L'Eucharistie incomparablement plus riche que les autres sacrements, apporte à l'âme non seulement la grâce mais l'auteur même de la grâce. Elle rend chastes ceux qui la reçoivent fréquemment, elle incite à la charité par l'exemple du don total que fait de lui-même le Sauveur. Elle invite pareillement à l'humilité par la leçon qu'y donne le Christ plus silencieux et plus anéanti que dans la crèche de Bethléem. Mais, si elle modère les ambitions, elle n'enlève rien aux énergies de l'âme ; c'est encore l'Eucharistie qui fait les forts et donne à ceux qu'elle nourrit le courage d'accomplir des œuvres surhumaines.

De plus, le pain eucharistique nous est un gage de la résurrection glorieuse. La gloire et la béatitude éternelles résident essentiellement dans la possession de Dieu, de Jésus-Christ. Or le Christ se trouve substantiellement dans la divine Eucharistie. Sans doute, nous ne le voyons pas, nous ne jouissons pas de sa présence à la manière des élus ; n'étant pas encore entrés dans la gloire de notre Maître, notre œil ne s'est pas dilaté surnaturellement pour saisir cette puissante lumière. Dès maintenant cependant, nous possédons le Christ qui béatifiera notre âme au jour de la résurrection et se révélera à nos regards dans l'intégrité de sa splendeur.

Enfin l'Eucharistie est un grand festin par le nombre même des convives que le Sauveur y invite. L'invitation s'adresse à tous les chrétiens, mieux que cela, à l'humanité entière. Rien ne saurait restreindre la largeur intentionnelle du don de Dieu. Il n'y a de restriction que celle apportée par nos résistances.

L'invitation se perpétue de siècle en siècle et se perpétuera jusqu'à la fin du temps. Notre indignité et notre misère ne sont pas des raisons suffisantes pour la décliner ; au contraire, elle s'adresse spécialement aux âmes faibles, malades, indigentes, aux pauvres pécheurs.

Si telle est la générosité du Maître, il semble que l'enthousiasme et l'unanimité des convives devraient y répondre.

Hélas ! reprenons notre texte : « Tous, comme de concert, se mirent à s'excuser. Le premier dit : J'ai acheté une terre, il faut que je parte pour l'aller voir, je vous prie de m'excuser ». — La vanité, l'ambition enflent les âmes. Cet homme est tout fier de son acquisition. Il possède enfin un château, un domaine ! Il va désormais éclipser son voisin qui restera attaché à son humble négoce, à son labeur obscur. — Eclipser le prochain, le dominer, quel rêve !

Le voisin à son tour a été invité. Mais son négoce l'accapare tout entier : « J'ai acheté cinq paires de bœufs et je vais les essayer ». — Ses nouveaux attelages, le meilleur rendement qu'il se promet sont pour lui l'unique souci de l'heure présente et l'heure qui vient sera dévorée par un souci semblable. — L'invitation du Maître ne lui offrant aucun intérêt matériel et palpable, il la dédaigne. « Je vous prie de m'excuser », répond-il pareillement. Ni l'homme d'affaires, ni l'homme orgueilleux n'ont de goût pour le festin eucharistique, leur pensée est ailleurs.

Plus éloigné peut-être est encore l'homme de plaisir. Celui-ci cède à l'appel des sens. « *Uxorem duxi,* j'ai pris femme », répond-il et il ajoute : « Je ne peux pas venir ». Il ne peut pas ! Et l'expression est juste, car, en réalité sa passion absorbante et tyrannique ne lui permet pas de s'approcher du banquet eucharistique.

Pourquoi tant de jeunes gens cessent-ils de fréquenter les sacrements ? Parce que leur inconduite les en empêche. Pourquoi tant d'époux chrétiens cessent-ils, eux aussi, de répondre à l'invitation de Jésus-Christ, même au temps pascal ? Ah ! c'est que le mariage a ses lois rigoureuses ! Il doit être, lui aussi, un état de sainteté, fait de renoncement et de sacrifices. D'abord, il ne comporte pas le partage et toute liaison extra-conjugale, si elle n'est pas désavouée sincèrement, est incompatible avec la réception des sacrements. En second lieu, le mariage a une fin essentielle, la procréation des enfants ; et il n'appartient pas aux époux d'y substituer un commerce honteux et stérile. Cependant avec quelle facilité on transgresse les lois du mariage ! Et c'est ainsi que, s'abandonnant à la passion, à l'amour du bien-être, cédant aux préjugés régnants, aux suggestions dépravantes de la littérature et des spectacles, et, en fin de compte, ne voulant pas se réformer, tant de chrétiens ne se confessent plus et ne communient plus.

Au demeurant, orgueilleux, avares et voluptueux opposent un refus à l'invitation du Sauveur ! Une immense ingratitude répond au plus royal bienfait.

Aujourd'hui, cependant, l'Eglise honore publiquement le Christ voilé sous les espèces sacramentelles. Mais ne pensons pas être quittes envers l'Eucharistie pour un hommage rendu, même sincèrement, dans une procession à l'intérieur ou à l'extérieur de nos temples. L'hommage que Jésus-Eucharistie dé-

sire recevoir, plus qu'aucun autre, c'est notre adoration dans une communion fervente.

Supprimons donc l'obstacle qui se dresserait entre sa bonté, sa pureté et nous. Pour lors, nous n'aurons plus à regarder avec de nostalgiques regrets ceux à qui la grâce conservée ou reconquise permet d'entrer joyeusement dans la salle du divin banquet.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRÉTIENNE

CXXXVI

L'ÉPREUVE DES ÉVÉNEMENTS *(suite)*

La souffrance

> ***Qui non accipit crucem suam et sequitur me non est me dignus.***
> **Celui qui ne prend pas sa croix et ne marche point à ma suite n'est pas digne de moi.**
> **(Math., x, 38).**

Parmi les événements capables de nous mettre à l'épreuve, nous avons distingué, en premier lieu, ceux qui, par les objections auxquelles ils donnent lieu contre le gouvernement divin, peuvent nous rendre la foi plus difficile. C'étaient, il vous en souvient, ceux qui mettent en doute la justice de Dieu dans la répartition des biens et des maux d'ici-bas. Nous avons exposé, à cet égard, les principes d'après lesquels s'explique et se justifie la conduite de Dieu.

Parmi les autres événements, nous grouperons ensemble ceux dont l'acceptation nous est rendue difficile par ce trait commun qu'ils nous imposent une souffrance.

Le fait qui domine le plus habituellement et de plus haut les vies humaines est celui de la souffrance. La souffrance se retrouve partout. Elle afflige le genre humain tout entier, asservit tous les âges, sévit sous toutes les latitudes. Elle sait l'art de saisir tour à tour chacun de nos membres ; elle s'insinue successivement dans chacune de nos facultés ; elle fera malgré vous et quand elle le voudra le tour de vos corps et de vos âmes. Car elle a des afflictions pour les esprits comme pour les sens. Il y a des peines de cœur, des peines mentales, enfin des peines morales comme des peines corporelles. Elle peut même nous faire souffrir dans la personne d'autrui comme dans nos propres personnes. Qui n'a jamais souffert dans d'autres personnes que la sienne, quand il les a vues souffrir ou mourir ?

On s'est souvent demandé, et ce n'a jamais été sans angoisse, d'où la souffrance nous est venue et comment elle a pu entrer parmi les hommes. Dieu est essentiellement et infiniment bon. Il n'est pas possible de supposer qu'il prenne plaisir à nos peines. Si donc la souffrance n'avait d'autre résultat que de nous causer de la douleur, Dieu ne l'aurait jamais permise. Il ne l'a mise au monde que contraint par le péché, par le désir de procurer sa réparation et par la volonté de le rendre digne de pardon. Il n'y aurait jamais eu de souffrances s'il n'y avait jamais eu de fautes à punir, ou bien, s'il n'y avait jamais eu de pardon à espérer, Dieu aurait mis toutes les souffrances dans les trésors de sa colère pour en faire, dans l'autre vie, le supplice des réprouvés. Le fait que Dieu envoie ou permet la douleur avant le temps des châtiments éternels et lui livre, sans toujours les épargner, ses meilleurs amis, oblige de croire à son utilité. Il doit y avoir, sous cette écorce amère, une moelle cachée à laquelle il est bon de goûter, une vertu bienfaisante capable d'accomplir quelque œuvre divine.

Je m'arrête à cette idée que la douleur a, sur terre, un rôle hautement bienfaisant et souverainement moralisateur à remplir. Suite et châtiment du péché, elle en est aussi le remède.

Mais ce remède a besoin d'être compris. S'il profite à qui en a l'intelligence, il peut faire du mal à qui ne se l'explique pas. Il peut décourager ceux qui le subissent, les irriter, épuiser la provision de patience avec laquelle ils le supportent, les acculer même à la révolte. Et puis, la ferveur n'est pas toujours facile à ceux qui souffrent. Ils se lassent de prier. Ils perdent souvent le goût des exercices spirituels. Ils se persuadent que leurs maux les dispensent de pratiquer la piété...

Il est donc nécessaire, quand on est obligé par les circonstances d'aller à Dieu dans la douleur, d'apprendre à la supporter et à la sanctifier. Il faut savoir le moyen d'empêcher ce remède de devenir un poison, ce secours de devenir un obstacle. En un mot, il faut s'initier à ce que j'appellerais volontiers *l'art de souffrir chrétiennement.*

Nous allons, si vous le voulez bien, étudier les éléments de cet art divin. Plus la douleur est commune, plus l'art de souffrir est pratique. Ecoutez donc avec attention la leçon qui commence, et mettez-en les principes au plus profond de votre cœur.

Pour expliquer avec clarté les avantages de la souffrance, je dois établir une distinction entre les *souffrances méritées,* ou qui punissent des fautes antérieures, — et les *souffrances imméritées,* ou qui n'ont aucune faute à punir, car elles frappent des innocents.

I

Quand une souffrance a été méritée, elle est toujours bien placée. Et le fait qu'elle est bien placée doit la rendre acceptable. Elle vient accomplir une œuvre de justice. Dieu a raison de la vouloir et de l'envoyer.

A ce point de vue, la souffrance rend aux pécheurs les plus éminents services.

J'en distingue deux principaux.

1. Le premier consiste dans les grâces de conversion qu'elle porte avec elle. Ces grâces accompagnent rarement la bonne fortune. L'homme de péché s'aveugle volontiers sur sa situation morale, quand tout lui réussit à souhait et qu'il n'a rien à souffrir. Sa prospérité lui ferme les yeux sur l'état

vrai de sa conscience, ou, s'il se reconnaît indigne des bénédictions divines, le fait qu'il les reçoit malgré ses fautes l'encourage à la présomption. Enfin, il trouve dans son bien-être mille occasions d'offenser Dieu. Au contraire, l'adversité lui ôte les moyens de pécher plus longtemps ou, tout au moins, lui inspire de salutaires réflexions. Elle lui rappelle qu'au-dessus de nous il est un Juge qui connaît nos fautes et possède la puissance de les punir. Elle lui fait comprendre la gravité de ses manquements, la fragilité des choses terrestres, la nécessité de réformer sa conduite. La plupart de ceux qui sont revenus à Dieu après l'avoir abandonné ont trouvé dans la souffrance la pensée du retour. Enfants prodigues, ils avaient dévoré, loin du foyer paternel et sans souci des larmes qu'on y versait, leur portion d'héritage. Mais, quand les mauvais jours sont venus, quand ils se sont vus en proie à l'isolement, au dénuement, à la faim, quand ils ont mesuré l'excès de leur misère et la honte de leur déchéance, alors ils sont rentrés en eux-mêmes et, se souvenant de leur père, ils ont dit : « Levons-nous et retournons à lui. *Surgam et ibo ad Patrem.* » (Luc, xv, 18).

2. Non seulement la souffrance fait sortir du péché, mais elle l'expie encore et satisfait pour lui.

Toute faute commise doit être réparée et réparée par celui-là même qui l'a commise. C'est une loi de justice naturelle, dont ni la bonté divine ni la Rédemption par Jésus-Christ ne dispensent jamais complètement les pécheurs. L'absolution sacramentelle peut bien effacer la souillure des fautes commises ; elle ne saurait épargner aux coupables toute expiation. A moins d'une contrition assez douloureuse pour être à elle seule une réparation suffisante, l'obligation d'expier en proportion de leurs péchés pèse toujours sur les coupables pardonnés. S'ils ne s'acquittent point volontairement de cette dette dans la vie présente, ils la paieront de force dans la vie future. C'est à choisir entre la pénitence en deçà du tombeau et le purgatoire au-delà. Et, soit ici, soit là-bas, le principal moyen de faire pénitence se trouvera dans la souffrance.

Auquel des deux partis, souffrir sur cette terre, ou souffrir après la mort, devons-nous donner la préférence ? A mon sens, il est plus avantageux de souffrir en ce monde, c'est-à-dire de faire son purgatoire avant la mort.

D'abord, les saints l'ont cru. En tout cas, ils ont toujours agi comme s'ils l'avaient cru. En trouveriez-vous un seul qui ait, de propos délibéré, remis sa pénitence à l'autre vie ? Je ne le crois pas. Ils ont tous expié leurs fautes dès ce monde et avec la rigueur impitoyable que vous savez. Lorsque Dieu ne leur envoyait point de souffrances, ils s'en infligeaient spontanément et de très vives. C'étaient des jeûnes rigoureux et des veilles prolongées, de rudes cilices et des ceintures de fer, de sanglantes disciplines et des nuits passées sur la dure, des travaux incessants et des fatigues sans repos. Rien ne leur semblait excessif quand il s'agissait de prévenir et de s'épargner les expiations d'outre-tombe.

Cette manière d'agir, ils l'avaient apprise et de leur amour de Dieu et de la crainte de ses jugements. L'amour de Dieu, en effet, ne supporte point les délais dans la réparation des fautes. C'est un de ses traits distinctifs de se montrer prompt à expier. Dès qu'un cœur aimant se sent coupable, dès qu'il a été, comme S. Pierre, touché du regard de Jésus-Christ, comme lui aussi il se sent pénétré de repentir et se met à pleurer [1].

Ici comme ailleurs, la crainte aboutit aux mêmes conclusions que l'amour. Je n'ai ni le temps ni le projet de décrire en ce moment les peines du purgatoire. Mais je puis bien le dire : tout porte à croire qu'il vaut beaucoup mieux faire son purgatoire avant qu'après la mort. Les expiations d'ici-bas, si douloureuses soient-elles, font beaucoup moins souffrir et satisfont plus vite. Elles sont à la fois plus efficaces et moins pénibles. Elles empruntent à leur spontanéité, aux grâces dont elles sont assistées, aux vertus qu'elles mettent en œuvre, aux mérites variés auxquels elles donnent lieu, une puissance de réparer que n'auront peut-être jamais au même degré les souffrances de l'autre vie. Ce qu'on expie sur terre en quelques années, là-bas demandera peut-être des siècles.

Mais ce purgatoire, qu'il vaut mieux faire dès la vie présente, comment le ferez-vous ? Quelles pénitences vous imposerez-vous ? Et puis, choisirez-vous bien celles qui peuvent le mieux réparer vos fautes, vous punir par où vous avez péché, prévenir les rechutes et porter le tranchant du glaive à la racine même du mal ? Enfin, aurez-vous le courage de vous y soumettre ? N'hésiterez-vous point, avant de vous frapper ? Et la crainte de vous faire mal n'adoucira-t-elle pas vos coups ?... Attendez un peu ! Dieu va résoudre ces doutes, trancher ces hésitations, supprimer ces ménagements inopportuns. Pour cela, il vous enverra des souffrances. Comme elles viendront de lui, vous devrez y voir l'expiation qu'il préfère. Comme il les aura choisies pour vous, elles toucheront plus juste que toutes les autres et s'adapteront mieux aux besoins de votre âme. Et puis, comme ce n'est pas vous qui frapperez, les coups ne seront point adoucis par cette faiblesse de main dont vous feriez preuve si vous vous frappiez vous-mêmes... De la sorte, votre purgatoire se fera sûrement et en peu de temps. Vous l'achèverez peut-être avant la mort. Et ainsi, grâce à la souffrance, vous sortirez de ce monde, non plus à la manière des pécheurs, quoique vous l'ayez été, mais à la manière des grands saints ; car ce sera pour entrer sans délai, comme ils le font, dans les gloires éternelles.

La souffrance, vous le voyez clairement, je l'espère, constitue le remède du péché. Elle en fait sortir, quand on y est tombé, et le répare. Vous expliquez-vous, maintenant, que Dieu l'envoie ou la permette si souvent? L'innocence est bien rare. Les pécheurs remplissent le monde. Et beaucoup se plaignent d'être traités avec une sévérité imméritée

[1] *Conversus Dominus respexit Petrum. Et egressus foras Petrus flevit amare.* (Luc, xxii, 61-62).

qui, s'ils voulaient bien rentrer en eux-mêmes, trouveraient aisément dans leur passé de quoi justifier largement les peines dont ils portent le fardeau.

Mais la souffrance offre encore d'autres avantages d'un ordre plus élevé et par lesquels elle devient profitable, non seulement aux pécheurs, mais aux justes eux-mêmes.

II

Je viens de le dire, l'innocence est bien rare et plutôt exceptionnelle. Nous la rencontrons peu souvent sur notre route. Mais quand ce bonheur nous arrive, nous nous intéressons à elle de toutes les forces de notre cœur. Nous la suivons d'un regard attentif et sympathique. Et si elle nous paraît malheureuse, nous nous tournons volontiers vers Dieu avec la tentation de lui faire entendre une plainte. Pourquoi ne gouverne-t-il pas les choses de telle sorte que l'innocent soit toujours heureux ?

Il n'est point difficile, croyez-le, de répondre à ce pourquoi. Trois raisons, choisies entre beaucoup d'autres, suffisent à expliquer la conduite de Dieu.

1. La première est une raison de *préservation*.

La souffrance, disions-nous tout à l'heure, retire l'homme du péché. Non seulement elle l'en retire, mais elle l'empêche aussi d'y tomber. Oui, elle a sa place marquée parmi les éléments de la persévérance. L'homme qui souffre échappe à bien des tentations, ou, s'il les subit, c'est à peu près sans péril. Il voit trop clairement le néant des choses terrestres pour en éprouver la séduction. De plus, il a d'autres soucis que celui de jouir. Son esprit et son cœur sont absorbés ailleurs. Peut-être même, s'il avait la faiblesse de vouloir pécher, le péché lui serait-il matériellement impossible.

Ne voyez-vous pas que ses souffrances le gardent ? Pour juger du mal dont elles le préservent, il faudrait savoir quelles fautes il commettrait sans elles et à quels désordres le conduiraient la santé, le bien-être et la fortune. On lit dans les Livres saints qu'un « homme (sans doute un jeune homme) a été enlevé du monde de peur que le vice ne pervertît son âme [2]. » Pour prévenir la perversion des jeunes, Dieu ne se sert pas seulement de la mort. Il utilise aussi les douleurs. Vous demandez pourquoi il emploie ce remède préventif plein d'amertume ? C'est pour écarter de ses jeunes amis les dangers du bonheur...

O vous donc, qui avez pu garder intactes les grâces et les gloires de votre innocence, au lieu de vous en prévaloir pour exiger de ne jamais souffrir, reconnaissez dans la souffrance le remède efficace qui doit la conserver dans son heureuse intégrité. Ne repoussez point ce remède, je vous en prie ; mais acceptez-le avec une joyeuse gratitude ! Bien des âmes se sont perdues dans les plaisirs, qui se seraient sauvées dans la souffrance...

2. La seconde des raisons pour lesquelles Dieu permet au malheur d'atteindre les justes est une raison d'*épreuve*.

Mettre quelqu'un à l'épreuve, c'est explorer sa valeur en lui donnant occasion de montrer ce qu'il peut. Les épreuves conduisent à la gloire, car elles font éclater la vertu. Elles conduisent au bonheur, car elles le font mériter. Suivant ces principes, Dieu doit des épreuves à deux sortes d'âmes : à celles qu'il veut exalter et à celles qu'il veut récompenser. Quand il sait un homme capable de grandes œuvres, l'épreuve lui sert de moyen pour mettre cet homme à même d'accomplir ces œuvres. Par là, il le couvre de gloire. Et quand il appelle quelqu'un à monter bien haut dans les demeures éternelles, comme chacun doit ici-bas acheter la place qu'il occupera dans le ciel, l'épreuve lui sert encore à l'en rendre digne.

Or, parmi les épreuves que Dieu peut envoyer, la souffrance tient une large place. Elle a donc pour mission, quand elle vient frapper à la porte des justes, de les conduire à la gloire et au bonheur. Elle leur apporte la preuve que Celui qui l'envoie les croit capables de grandes vertus et leur prépare une heureuse éternité. Cette pensée divine et cette mission de la souffrance ne leur feront-elles point recevoir, sinon avec amour, du moins avec résignation, leur lot de peines ?... Ajoutons que Dieu n'en permet aucune sans donner en même temps la grâce nécessaire pour la supporter et pour en tirer profit. Il soutient d'une main celui qu'il frappe de l'autre. Quand il faut de l'héroïsme, il donne la grâce de l'héroïsme. Consolez-vous donc, ô justes affligés, Dieu vous aide à souffrir ; et vos douleurs sont un gage de ses miséricordieux desseins sur vous.

3. La troisième raison par laquelle se justifie la souffrance que Dieu envoie aux justes est qu'elle les associe à la *rédemption d'autrui*.

Quand on parle de justes souffrants, la pensée se porte d'elle-même vers N.-S. Jésus-Christ. N'a-t-il pas été tout ensemble le plus innocent et le plus affligé de tous les justes ? Mais ses afflictions lui ont servi d'instrument pour sauver les hommes. Frappé pour leurs fautes, il les a expiées par les coups qu'il a subis. « Il les a guéris, suivant le mot du Prophète, par ses blessures [3]. » Or, Jésus-Christ fait volontiers place à ses amis dans ce ministère de rédemption. Il les attache à sa croix au moyen des souffrances. Ce n'est pas seulement pour les rapprocher de sa personne et pour leur donner un trait de ressemblance avec lui, ce qui serait déjà pour eux un grand honneur : c'est encore pour leur permettre de racheter des âmes et particulièrement celles qui leur sont chères. Ainsi l'innocent peut sauver le coupable. Ainsi vous pourrez, épouses, racheter vos époux ; sœurs, racheter vos frères ; jeunes filles, racheter vos pères. Vous vous plaignez peut-être d'avoir à souffrir sans l'avoir mérité. Avant de vous plaindre, regardez autour de vous. N'avez-vous jamais demandé au ciel la con-

[2] *Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus.* (Sap., IV, 11).

[3] *Cujus livore sanati sumus.* (Is., LIII, 5).

version de personne ? Le ciel se met en devoir d'exaucer vos prières, quand il vous fait payer la rançon de ces malheureux. Et si, pour les sauver, il faut des larmes, il faut des douleurs, il faut du sang, refuserez-vous les vôtres ?...

* *

Je me flatte que vous l'avez compris : la souffrance a toujours à remplir, parmi nous, un rôle salutaire. Il n'en arrive aucune à personne, juste ou pécheur, dont il ne doive sortir un plus grand bien. Nous ne voyons pas toujours clairement à quoi elles peuvent servir ; mais, soyons-en sûrs, elles servent à quelque chose. Et ce quelque chose doit être considérable, pour que le Dieu infiniment bon nous le fasse payer si cher.

D'ailleurs, un temps viendra où nous saurons à quoi elles auront servi. Il n'est plus, là-haut, de secret pour les élus. Ils voient tout à la pleine lumière de Dieu. Au ciel, donc, nous reconnaîtrons la raison d'être et le résultat de toutes nos afflictions. Quand nous verrons à quelles fautes nos peines nous ont arrachés, quelles dettes elles ont payées, quel purgatoire et peut-être même quel enfer elles nous ont épargnés, de quelles défaillances elles nous ont préservés, à quels progrès et à quelles récompenses elles nous ont conduits, enfin, dans quelle mesure elles ont contribué au salut de ceux que nous aimons, alors, si grandes et si dures qu'elles aient été, nous bénirons Dieu de nous les avoir envoyées.

Mais je m'en voudrais d'achever cet entretien en laissant croire qu'il peut y avoir des justes à qui Dieu n'envoie que des souffrances et ne donne aucune consolation. Chacun d'eux reçoit sa part des unes et des autres. L'une de ces deux moitiés peut dépasser l'autre ; mais elles restent justement proportionnées. Oui, les consolations viennent aux justes affligés, et, à vrai dire, viennent de partout. Elles viennent de Dieu ; elles viennent de Marie ; elles viennent des anges et des Saints ; elles viennent des exercices religieux ; elles viennent de leurs clartés et de leurs espérances. Tous les Saints ont affirmé, comme S. Paul, qu' « ils surabondaient de joie dans leurs tribulations [4]. » La plupart ont probablement trouvé, dans leur séjour ici-bas, plus de jouissances que de douleurs... J'ai souvent demandé soit à des justes soit à des pécheurs, quand ils touchaient à leur dernière heure, quel jugement ils portaient sur leur propre existence et quelle ils la feraient s'ils pouvaient la recommencer. Les pécheurs m'ont avoué qu'ils souffraient d'indicibles angoisses dans la crainte des jugements de Dieu, et les bons chrétiens m'ont tous assuré que, s'ils avaient à revivre leur vie, ils la feraient certainement beaucoup plus pure encore et plus vertueuse qu'elle ne l'avait été.

[4] *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.* (II Cor., VII, 4).

AUX ENFANTS DE MARIE

LXI

LE GRAIN DE BLÉ

Nous savons ce qu'est le grain de blé ; mais avons-nous jamais pensé au travail qui s'opère au sein de la terre pour qu'il devienne un épi ?

I

Si vous voulez obtenir un épi, il faut, quand l'automne est venu, confier à la terre un grain de blé, afin qu'en s'y décomposant il y meure. Bientôt, de cette décomposition et du sein de cette mort devenue féconde, un germe pousse. Chaque jour, il se nourrira du suc de la terre, boira la rosée du ciel et recevra le rayon de soleil. Peu à peu, il s'élève et grandit sous ces influences diverses. Les pluies, la neige sont venues, le vent l'a secoué, mais la tige n'a fait que s'enraciner davantage. Avec le temps, sa fleur s'est épanouie, puis son fruit a mûri.

Ce travail de la formation de la plante est l'image de l'âme chrétienne. Celle-ci doit d'abord mourir à elle-même dans l'abnégation et l'obéissance qui la dépouillent de sa volonté propre et la font vivre de l'esprit de Dieu sous l'impulsion de son amour. Gardant comme un trésor le germe surnaturel de la grâce que l'Esprit-Saint lui a communiqué au baptême, elle en développera tous les éléments par la prière ; par là elle cherchera, comme fait l'épi, sa respiration du côté du ciel. Si le vent de l'épreuve, si le souffle de la tentation se déchaîne contre elle, pareille à l'épi encore, elle pliera sans doute sous la bourrasque, mais elle se relèvera ensuite plus courageuse, plus attachée à Dieu, tout en laissant disparaître l'une après l'autre les illusions qui peut-être l'avaient charmée. Bientôt on verra son front se dorer au divin Soleil qu'est Jésus-Christ et sa volonté s'épanouir en bonnes œuvres, en clartés, en prières réparatrices ; elle supportera allègrement les mille petits incidents plus ou moins agréables dont notre vie est semée.

Encore que pour l'épi les grains de blé soient comptés, la vie surnaturelle dans une âme peut aller toujours grandissant ; nous ne cessons de la faire surabonder par la persévérance de nos efforts. Si la récolte n'est pas pour aujourd'hui, elle sera à coup sûr pour demain ; il y a, en effet, de ces mérites dont on doit dire quelquefois avec le poète Jean Renouard :

...Et j'ai sans relâche ensemencé ma terre,
Sans voir jamais la floraison ;
Quand sonnera mon heure, ailleurs qu'ici j'espère
Faire enfin la moisson.

II

Certaines d'entre vous sont filles de cultivateurs, qu'elles en soient fières, car c'est un beau titre. Rien d'enviable comme le toit paternel et les champs qui l'entourent. Le laboureur, en poussant sa charrue,

rend la plaine plus belle et plus riche encore par ses cultures de blé et l'émail de ses prés. Imitons le cultivateur qui remue ses terres sans se lasser ! Si nous savons travailler à son exemple et sans relâche, notre âme sera semblable à une riche moisson.

Non, ne nous lassons pas de cultiver, et avec espoir. Dans le brin d'herbe se cache l'épi de blé ; dans notre âme il y a de même des germes surnaturels qui sont les vertus et les dons du St-Esprit. Nous en sommes nous-mêmes les agriculteurs, dit l'Apôtre : « *Dei agricultura estis* » (I Cor., III, 9), et il suffit que nous donnions ici notre effort. La terre sur laquelle la pluie du ciel ne tombe pas et que la main de l'homme ne cultive plus, ne produit, au lieu d'épis, que des plantes amères et nuisibles. De même, une âme privée de tout soin n'offre qu'épines et ronces, qui croissent sans qu'on les sème. Il n'en sera pas ainsi de la nôtre.

De la volonté, mais d'une volonté droite, sincère, active, persévérante, Dieu a voulu faire la condition première de nos mérites et par conséquent de notre salut. Voyez encore avec quel empressement l'agriculteur se dépense autour des racines de la plante. C'est là qu'il amasse et retient toute la terre végétale ; c'est là qu'il verse l'eau pour arroser la tige, là qu'il dispose l'engrais pour aviver la sève. Il sait que si la racine est saine et riche, saine sera la récolte, riches et nombreux seront les fruits. Ainsi en va-t-il de notre volonté. Telle racine, telle plante ; telle volonté, telle vie.

« Maître, qu'ai-je à faire pour acquérir la vie éternelle ? » disait le jeune homme de l'Evangile. — « Si tu veux entrer dans la vie éternelle, garde mes commandements. » (Math., XIX, 17). Vous l'entendez : il ne s'agit que de vouloir. Sous l'influence d'une volonté ferme, nous pratiquerons ces vertus humbles, cachées, modestes, dont Dieu est témoin et que le monde méprise, mais qui préparent pour le ciel la plus abondante moisson.

* *

La vraie moisson ne se fera que dans l'éternité. Pour que le semeur perde sa moisson, il n'est pas nécessaire que sa semence tombe sur la route où les oiseaux du ciel viennent la manger, ni sur les pierres où elle ne pénètre pas : il suffit qu'elle tombe en une terre froide ou inculte. Nous voudrons, nous, au contraire, faire valoir « le don de Dieu », travailler avec son secours et être la bonne terre, bien cultivée, qui produit au centuple.

ALLOCUTIONS DE MARIAGE

IV

Mademoiselle, Monsieur,

Souffrez que je vous apporte dès l'abord, en message fraternel, les paroles du héros et du saint dont la gloire illustre un nom qui vous est cher : — « Nous sommes faits, dit-il, pour Dieu seul. Tout ce qui n'est pas lui nous trompe, nous quitte, — à rebours de nous, rentre dans le néant natal. Moins que tous autres, nous pourrions nier qu'Il ne manifeste dans le mariage son infinie miséricorde et n'amène ainsi les cœurs à Le bénir et à L'adorer. Mais, parce que souvent nous L'avons béni ensemble, nous savons aussi quelle difficile et délicate architecture est un mariage d'amour... » Avez-vous réentendu là le capitaine Pierre Dupouey, ou bien l'écho de vos cœurs unis ? Et pourtant, de cette œuvre difficile et délicate, vous allez être, et vous seuls, les artisans. Point d'autre ministre que vous, dans ce sacrement dont la fin est la perpétuation de l'espèce humaine et, en définitive, le peuplement des espaces divins.

C'est-à-dire, d'abord, que l'un pour l'autre vous serez, au moment de ce « oui » essentiel, des agents de la grâce de Dieu, que l'un à l'autre vous conférerez un éclat spirituel, qui sera un reflet très pur de la splendeur du Père.

Ma chère enfant, vous aimez — la Retraite maternelle et notre humble Cercle du Souvenir en reçurent l'heureux et puissant témoignage — vous aimez les grandes œuvres de l'art musical. Vous avez par exemple rendu cette gloire et cette magnificence que Beethoven a mise dans le final de sa symphonie en ut ; vous avez tressailli à cette annonce, à cette entrée si royale, si divine, qu'il semble, en vérité, que ce soit le triomphe de la vie sur la mort, le Christ vainqueur du Tombeau (Mgr Gay). Telle est la grâce : un jaillissement soudain des âmes dans la splendeur.

Ah ! combien pauvre est l'imparfaite et fugitive et décevante beauté que peut forger l'effort de l'homme, si inspiré soit-il ! Pour vous, aujourd'hui vous modelez dans l'argile humaine la ressemblance même de la face de Dieu. Ou plutôt, puisque le Baptême et la Confirmation, la Pénitence et la fréquente Eucharistie, et tant de grâces dont le respect dû m'interdit de découvrir le secret, puisque ces prodigalités d'un Dieu aimant vous avaient dès longtemps comme refondus au moule de son essence, c'est une image plus certaine de Lui que vos âmes lui présentent, désormais, à Lui, l'unique, qui habite et se complaît en vous.

Image certaine, et en même temps vivante. La grâce est d'abord vie. Jésus, qui devait mourir pour nous faire vivre de toute vie, Jésus avait dit : « Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et la vie toujours plus abondante... Le pain que je leur donnerai les fera vivre par-delà le temps, dans le présent qui ne connaîtra pas de terme. » Et n'est-ce pas la clameur de toute créature, cet appel à la vie, comme si notre nature, exilée dans l'imparfait, voulait s'emparer dès ce monde de je ne sais quelle pérennité ?

Vous avez vu, Monsieur, dans les infiniment petits que votre science discerne jusqu'à l'intime d'une goutte de sang ou d'eau, et que vous avez accoutumé de quérir aux plus divers horizons, vous avez vu les drames émouvants de la vie innombrable, l'agir et le pâtir des bactéries, leurs batailles et

leurs repos, ces imperceptibles dont un seul peut tenir à sa merci l'homme, roi de la création. Mademoiselle, en un foyer fraternel vous avez pu admirer quelles formidables énergies sont ramassées dans des poussières, dans des lamelles ou des liquides, puissances énormes de mort, dont l'office sera de défendre la vie. Par d'autres, vous connaissez les échanges à grands frais par lesquels l'homme appelle du plus loin des mondes les subsistances qui maintiendront, faciliteront ou réjouiront sa vie, — l'un et l'autre — vous, Monsieur, par vos voyages, vous, Mademoiselle, par la profession que vos parents honorent, — l'un et l'autre vous avez vu de près les mouvements qui sont la vie des peuples, et n'est-ce pas de l'un d'eux qu'est sorti, comme un beau fleuve harmonieux de la source inconnue, le double courant qui vous réunit enfin pour désormais mener la vie à deux ?...

Certes, la vie matérielle, la vie sociale plus encore, sont des merveilles qu'on ne se lasse point de contempler. Et leurs spectacles ne sont rien, au prix de la vie spirituelle du dernier des chrétiens qui vit de la grâce, c'est-à-dire, de la vie de Dieu. Telle est votre grandeur ; tel est l'amour de Dieu pour vous qu'il vous permet, qu'il vous demande de l'augmenter, de l'enrichir en vous et l'un par l'autre.

Vous n'êtes pas de ces âmes qui, arrivées comme au pied d'une muraille, ne savent que piétiner et souffrir. Vous cherchez le royaume de Dieu et sa justice avec une bonne volonté qui, à de certaines heures, peut être douloureuse, mais toujours avec une persévérante douceur. Au contraire de bien des hommes, votre vie ne sera pas « une longue et laborieuse victoire contre la grâce » (sainte Angèle de Foligno). Mais vous voulez, comme dit S. Paul, marcher immaculés et saints, en la présence de Dieu, dans l'amour.

Or, vous le savez, l'amour signifie acte d'âme et non pas langueur de sentiment (Gratry). En Dieu, l'amour produit, si l'on peut dire, la Trinité ineffable. Hors de Lui, l'amour produit les mondes, toutes les choses visibles chargées des bénédictions et des suaves miséricordes du ciel, et mieux encore, il produit tout pour le bien de l'humanité, cette société d'âmes qu'il ne destine qu'à aimer. Et vous voici, Mademoiselle, Monsieur, dépositaires de la force créatrice, et par là coopérant, coûte que coûte, à l'œuvre même de Dieu, devenus ensemble un principe unique de vie. Non seulement vous participez à la nature de Dieu et possédez sa vie, mais vous pourrez vous retrouver dans des êtres qui seront comme des prolongements de vous-mêmes, donner à Dieu et (n'est-ce pas ?) à la France des enfants qui seront votre honneur et la douceur de votre maison. Cela est beau. Et je n'en veux pour garant que la joie qui malgré la séparation — goutte d'absinthe qui purifie le vase — éclaire les visages de vos parents. Si je ne sais quelles barrières invisibles retiennent parfois des âmes, même chrétiennes, hors du champ clos qu'est le devoir, pour eux ils ont su les franchir, et c'est avec fierté qu'ils peuvent regarder ceux qui sont sortis d'eux et qui sont dignes d'eux.

A leur exemple, vous vous en remettrez au Père céleste. « Il vous bénira de toutes les façons, vous et les petits qu'il vous aura confiés et dont vous saurez faire — nous en sommes sûrs — de véritables chrétiens et de véritables hommes, sans petitesse, et qui ne s'attacheront, comme vous, qu'à l'essentiel » (P. Dupouey). Car pour eux, comme pour vous, la grâce de votre mariage sera lumière. Elle ne s'éteindra pas avec les flambeaux du rite nuptial. Elle perdurera. Elle éclairera toutes vos voies. Elle sera comme le halo mystérieux sur vous, qui annonce la présence du Christ, lumière illuminant tout homme qui vient en ce monde. Déjà vous serez lumière dans Lumière, et à ce fleuve lumineux qui coulera, dit le poète Paul Valéry, entre vos doigts limpides, votre jeune famille à longs traits pourra s'abreuver.

Dirai-je donc, Mademoiselle, Monsieur, que vos jours désormais seront tissés de joie et de lumière, sans aucune ombre et sans nul ralenti ? La grâce sacramentelle, claire et vivante, est force tout autant. *Abstine, sustine,* disait l'adage stoïcien, que nous pouvons bien reprendre en le pénétrant de la douceur de la Croix. La vie à deux, l'éducation des enfants, le commerce nécessaire avec le monde extérieur, l'œuvre surtout de la sanctification personnelle, qui n'est autre que la fidélité totale à tous les devoirs sans cesse renaissants, l'emprise acceptée du divin sur la pauvre journée humaine, cela est grand, mais cela vous dépasse, et c'est pourquoi Dieu vous offre et vous donne sa force, celle qui maintient l'univers et ses lois, qui dispense et qui retire la vie, tour à tour, aux myriades de créatures et aux peuples, comme il lui plaît.

Ne dépend-il pas de vous, d'ailleurs, et de nous-mêmes, de multiplier cette force en vous ? La prière de deux cœurs est une force parfaite, a-t-on dit. Et vous savez par une délicieuse expérience la vérité de l'aphorisme. Vous prierez. L'Eglise prie avec vous. Elle appelle à votre aide, dans la messe de mariage, toutes les vertus des patriarches et les exemples de leurs épouses ; elle implore le Christ, par l'union qu'il contracta au Calvaire avec elle quand elle sortit de son Cœur broyé à cause de nous ; elle convoque tout le ciel, anges, élus, martyrs et vierges ; elle vous fait part de leurs mérites, de leurs grâces ; elle vous donne tous les mérites de son Epoux, toutes les saintetés de ses enfants ; elle présente à Jésus les prières de cette assistance, aussi brillante qu'affectueuse, et c'est comme emportés par toutes ces vigueurs surnaturelles que vous entrez dans la vocation voulue depuis toujours, et à travers quelles vicissitudes ! par le Dieu qui promet la paix aux âmes de bonne volonté.

« Le pivot de diamant de votre foyer, ce sera une indéfectible confiance, un espoir sans ombre dans le secours tout-puissant du Père. Qu'Il vous donne un espoir digne de sa miséricorde, et qu'Il vous rende dignes d'un tel espoir. Qu'il vous déli-

vre chaque jour davantage de vous-mêmes. Que sa grâce vous entoure comme une armée rangée en bataille, et qu'Il ne vous permette pas d'y échapper » (P. Dupouey). En Lui et pour Lui soyez heureux toujours. Ainsi soit-il.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

X

LA SENTENCE DE RÉHABILITATION

Jamais procès n'avait été conduit avec une telle ampleur d'information et de soins juridiques. Il y avait eu quatre enquêtes. Celle de Bouillé n'était qu'un essai. Celle du cardinal d'Estouteville roulait sur douze points ; celle de Philippe de la Rose sur vingt-sept ; celle de Jean Bréhal enfin sur trente-trois. Il y avait 130 dépositions de 118 témoins. Nous avons donné un aperçu de ces dépositions où la sincérité le dispute à l'émotion. Cette « nuée de témoins » qui viennent dire : « J'ai vu, j'ai entendu », et qui racontent sous la foi du serment les choses les plus touchantes, les plus élevées, avec les paroles les plus perfides des juges, les épisodes les plus cruels, avait produit sur l'esprit des commissaires apostoliques une impression indescriptible. Ils avaient suivi Jeanne depuis son berceau, depuis la première apparition, la veille de l'Ascension 1424, jusqu'à Orléans, jusqu'à Reims et, hélas ! jusqu'à Rouen. Jamais ils n'avaient vu une âme plus candide et plus pure, plus résolue à faire la volonté de Dieu, et accomplissant des choses si extraordinaires qu'il fallait qu'elle fût instruite par le ciel même, soutenue par la vision et les efforts des anges, en un mot inspirée.

On leur avait d'ailleurs remis les mémoires des théologiens les plus autorisés de ce temps, depuis le traité de Jean Gerson, celui de Jacques Gelu, jusqu'à la *Récollection* de Jean Bréhal, un travail complet et d'une haute théologie. Ils préparaient leur sentence.

I

Le 30 mai, ils se transportent à Rouen pour la dernière fois, afin de recueillir les contradictions qui auraient pu se produire. Personne ne se présente. Le 10 juin, Jean Bréhal revient à Paris rejoindre les juges apostoliques. Il leur lit et commente son travail qu'ils l'avaient chargé de rédiger.

Dans une première partie, il étudiait les apparitions, les révélations, la conduite de Jeanne, les habits d'homme, tout ce que ses ennemis lui reprochaient, jusqu'aux paroles les plus innocentes qu'on interprétait contre elle. Dans une seconde partie, il examinait la procédure suivie par l'évêque de Beauvais, la passion des juges, les cruautés de la prison, l'infamie des procédés, la perfidie des interrogatoires, le guet-apens du cimetière de St-Ouen, et concluait à la nullité du procès, à l'injustice de la sentence, au crime des juges qui l'avaient condamnée au bûcher, et à la nécessité d'une glorieuse réhabilitation.

Le 18 juin, Jean d'Arc, le frère de Jeanne, accompagné du promoteur Chapitault et du procureur Prévôteau, va trouver les délégués pontificaux et les prie de rendre enfin leur sentence. Sa démarche est agréée, et ils fixent la prochaine audience au 1er juillet.

Ils se réunissent ce jour-là dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen. N'ayant trouvé aucun contradicteur, ils remettent au lendemain la séance solennelle où seront déposées les conclusions.

Le 2 juillet, le promoteur prononce son réquisitoire et montre le bien-fondé des conclusions de la famille d'Arc. Prévôteau, au nom d'Isabelle Romée et de ses fils, supplie les juges de réhabiliter la Pucelle et de proclamer, au nom du Pape, l'injustice et la nullité du procès de Rouen. Le tribunal fait droit à sa demande, prononce le défaut contre ceux qui, cités de nouveau, n'ont pas comparu, et remet au 7 juillet la lecture et la promulgation de la sentence.

C'était un mercredi. Il y avait vingt-cinq ans et un jour que, le 6 juillet 1431, Jean Graverent, inquisiteur de France, avait flétri publiquement la sainte Pucelle dans une église de Paris.

Le matin du 7 juillet 1456, à huit heures, la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen est remplie de clercs et de laïques. Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, préside. A ses côtés siègent l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, l'évêque de Coutances, Richard Olivier de Longueil, et l'Inquisiteur de France, Jean Bréhal. Le promoteur Simon Chapitault est à son banc, Jean d'Arc à la barre avec son avocat, Pierre Maugier, et Prévôteau, le procureur de la famille, car Isabelle Romée ni son autre fils n'ont pu se rendre à Paris. Parmi les clercs on remarque le Dominicain Martin Ladvenu, qui est rayonnant. L'audience ouverte, on prononce une dernière fois la contumace contre ceux qui ne se sont pas rendus à l'appel de la justice et Guillaume Chartier prononce la sentence définitive de réhabilitation, en son nom et au nom de ses collègues.

II

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.* »

Jésus-Christ a préposé le bienheureux Pierre et ses successeurs au gouvernement de l'Eglise militante. « Les Pontifes romains, sentinelles placées au sommet de la hiérarchie, ont le devoir de faire éclater la vérité dans la lumière, de relever les opprimés et, par des jugements que dicte la raison, de ramener dans les droits chemins ceux qui s'égarent dans les voies tortueuses. »

« L'honnête veuve » Isabelle Romée et ses enfants réclament contre Jean Lemaître, sous-inquisiteur, contre Guillaume Hellande, évêque de Beauvais, « et contre tous et chacun de ceux qui croient avoir intérêt à s'y opposer », que « nous déclarions nul, inique, frauduleux, un prétendu procès en matière de foi poursuivi dans cette ville contre la défunte Jeanne d'Arc, appelée la Pucelle, » par feu Pierre Cauchon, Jean Lemaître et Jean d'Estivet.

Les juges exposent par quels travaux ils ont cherché à s'éclairer ; les actes consultés, les enquêtes faites, les mémoires composés sur le procès de Rouen, le jugement des docteurs de Poitiers présidés par l'archevêque de Reims, métropolitain de Beauvais, circonstance qui suffisait à annuler le procès :

« Attendu les dépositions des témoins, et sur la vie de la défunte, et sur sa sortie de son lieu d'origine, et sur l'examen subi par elle durant de longs jours à Poitiers et ailleurs, en présence de nombreux prélats, docteurs et hommes de savoir et surtout du Révérendissime Père Regnault, autrefois archevêque de Reims, alors métropolitain dudit évêque de Beauvais, et aussi sur la merveilleuse délivrance d'Orléans, sur la marche sur Reims et le couronnement royal, et encore sur les circonstances du procès, la qualité des juges et leur manière de procéder... »

Ils abordent ensuite la double sentence de Rouen.

Dieu se révèle à qui il veut ; « il choisit parfois l'infirmité pour abattre toute force ». Les sentiments, les paroles, les actes de la Pucelle « sont jugés dignes d'admiration plus que de réprobation ». C'est pourquoi « les doctes s'étonnent grandement de la sentence de réprobation rendue définitivement contre elle : prononçant qu'il est très difficile d'avoir un jugement certain sur ces matières, puisque le bienheureux Paul parlant de ses révélations confesse ignorer s'il les a eues dans son corps, ou seulement en esprit, et s'en rapporte pour cela à Dieu. »

Et ils condamnent les douze articles :

« D'abord nous disons et nous prononçons, en rigueur de justice, que les articles commençant par ces mots *quædam femina,* relatés dans le prétendu procès, et dans l'instrument des prétendues sentences rendues contre ladite défunte, seront, ont été et sont mensongèrement, perfidement, calomnieusement, frauduleusement et malicieusement extraits du prétendu procès et des prétendus aveux de ladite défunte. On y supprime la vérité... et la forme des paroles y est altérée, de manière à en changer le sens. C'est pourquoi nous cassons, nous anéantissons, nous annulons ces articles comme faux, comme calomnieusement et perfidement extraits, et en opposition avec l'aveu... »

Ensuite ils rappellent les principales circonstances du procès.

Jeanne en a appelé au Pape, « elle a très instamment requis d'être menée au Saint-Siège, et à notre très saint Seigneur le Souverain Pontife, voulant lui déférer et lui soumettre sa personne, toutes ses paroles, tous ses actes, le procès.... »

« Sa prétendue abjuration est fausse, perfide, extorquée par la violence, par la crainte, par la présence du bourreau et la menace immédiate du bûcher. Cette abjuration n'a été nullement prévue, *nullement comprise* par la défunte. »

Enfin ils prononcent que les procès et sentences de 1431 sont nuls de droit. Ils cassent ainsi les sentences des deux procès, celui de chute et celui de rechute.

« Nous disons, nous prononçons, nous jugeons, nous déclarons que lesdits procès et sentences, entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradiction, d'erreur manifeste de droit et de fait, ensemble la susdite abjuration, les exécutions et toutes les suites, ont été, doivent être regardées, sont nuls et nulles, sans valeur, sans force et non avenues. »

Ils annulent donc l'œuvre de Cauchon et lavent Jeanne et sa famille de toute suite infamante, s'il s'en produisait :

« En tant que besoin en serait, et comme de raison, nous cassons, nous anéantissons, nous annulons, nous privons entièrement de force lesdits procès et sentences ; déclarons qu'à leur occasion ladite Jeanne, les demandeurs, les parents de Jeanne n'ont contracté ni encouru aucune note d'infamie, aucune tache, qu'ils doivent en être regardés et en sont exempts et lavés, et, en tant que besoin est, nous les en lavons entièrement. »

Voici enfin la promulgation de la sentence et la réparation :

« Nous ordonnons que notre présente sentence soit de suite exécutée ou solennellement promulguée dans cette ville en deux endroits : l'un, *immédiatement,* sur la place Saint-Ouen, à la suite d'une procession générale et dans une prédication solennelle ; l'autre, *demain,* sur le Vieux-Marché, au lieu où ladite Jeanne d'Arc a été cruellement et horriblement brûlée, et cela dans une solennelle prédication et à la suite de la plantation d'une belle croix, tant pour en perpétuer la mémoire que pour le salut de son âme et des autres défunts ; nous réservant, et pour cause, de donner à notre dite sentence une exécution ultérieure, une autre intimation et, pour future mémoire, une promulgation solennelle dans les cités et lieux insignes de ce royaume, selon que nous le verrons expédient, et, s'il y a lieu, de faire encore d'autres dispositions... »

Telle fut la sentence, sévère pour le procès et pour les juges de Rouen, réhabilitant avec éclat la sainte Pucelle, mais inspirée par une pensée de paix à l'égard des personnes. Elle menaçait, mais ne sévissait pas. Le Pape estimait qu'il ne fallait pas réveiller des querelles terribles mal assoupies encore. Louvet, l'historien de Beauvais, prétend que Calixte III ordonna de déterrer les restes de Cauchon et de les jeter à la voirie. Si l'ordre fut donné, il ne fut pas exécuté, car la Révolution les trouva intacts.

Une procession se fit sur la place de Saint-Ouen, où Bouillé aurait, dit-on, prononcé le discours de réhabilitation. Une croix fut dressée sur la place du Vieux-Marché. Elle fut remplacée vers 1505 par un monument commémoratif qui servit aussi de fontaine. Jean Bréhal et Chartier se rendirent à Orléans le 20 juillet, pour y présider une cérémonie d'expiation et de gloire, et l'on érigea un monument à l'entrée des Tourelles. On dit que Dunois éleva aussi, près de Poissy, une croix avec cette inscription : Croix-Pucelle 1456. Puis l'oubli parut se faire sur la grande mémoire de Jeanne d'Arc.

XI

POURQUOI LA CANONISATION FUT-ELLE SI TARDIVE

Quand Charles VII apprit que le procès de Rouen était cassé et que la sentence de réhabilitation avait été solennellement promulguée, il envoya une délégation au Pape pour le remercier. Cette délégation était composée de Jean Bréhal, de Guillaume Bouillé et de deux Dominicains. Le roi leur fit remettre cinq cents livres et les indemnisa de quelques autres dépenses et frais de voyage. C'est tout ce que nous savons de son zèle pour la mémoire de celle qui lui avait rendu son trône.

I

Le pape Pie II, mort en 1459 à Ancône, au moment où il allait partir pour une croisade qu'il avait prêchée, a laissé sur Jeanne un jugement qu'il convient de rapporter, car il était influencé en sens contraire par un ennemi de la Pucelle, Jean Jouffroy :

« De notre temps, Jeanne, vierge lorraine divinement suscitée ainsi qu'on le croit, — *divinitus admonita, ut credunt*, — vêtue d'habits masculins et de l'armure guerrière, à la tête des armées françaises, combattant au premier rang des vaillants, — *prima inter primos pugnans*, — a arraché, ô merveille ! la plus grande partie du royaume de France aux Anglais. »

Et après avoir raconté la mort de « l'admirable et étonnante vierge, *mirabilis et stupenda virgo* », il ajoute : « C'est elle qui releva le royaume des Français abattu et presque désespéré, elle qui infligea aux Anglais tant et de si grandes défaites. A la tête des guerriers, elle garda au milieu des armées une pureté sans tache, sans que le moindre soupçon ait jamais effleuré sa vertu [1]. »

Une ville toutefois se montra constamment et pleinement reconnaissante à sa mémoire : c'est Orléans. Elle institua aussitôt une fête, le 8 mai, avec procession et discours, qui n'a jamais été interrompue depuis la délivrance, sauf pendant la Révolution, et qui demeure sa gloire. Isabelle Romée qui l'habitait jouissait de ces honneurs splendides accordés à son infortunée et glorieuse fille.

Son souvenir toutefois ne s'éteignit pas. Il était entretenu par l'amour de ceux qu'elle avait sauvés et par la haine de ceux qui l'avaient brûlée. L'amour se montra plus discret que la haine. L'Université de Paris était trop orgueilleuse pour se déjuger et se repentir, et son esprit persistait. C'est ce qui explique cette parole d'Etienne Pasquier (1529-1615) : « Grand pitié ! Jamais personne ne secourut la France si à propos et si heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne. »

Hordal, le petit-neveu de Jeanne, professeur de droit à l'Université de Pont-à-Mousson, publia en 1612 une *Histoire de la très noble héroïne Jeanne d'Arc*, où il cite environ cent cinquante auteurs qui ont écrit sur la Pucelle. Elle était donc restée populaire. Mais l'Université de Paris gardait toujours sur sa façade les armes d'Angleterre, « trois grandes roses, dit Richer, qui avaient chacune en diamètre un pied et demi. » « Elle avait rué, ajoute-t-il, la première pierre de scandale contre la Pucelle... Nos historiens font foi que, pour acquérir réputation et faveur parmi le peuple, il suffisait d'être porté et assisté par l'Université. » C'était elle qui censurait les livres. Richer avait écrit une histoire de Jeanne où il établissait sa mission divine, mais il ne put la publier. Elle demeura enfouie dans la poussière de la Bibliothèque nationale à Paris.

Richer (1560-1631) a pu errer dans la doctrine ; ici il est irréfutable. Il voulait publier dès lors le double procès, mais on ne lui en fournit pas les moyens [1].

Le peuple, lui, avec son bon sens, avec sa foi patriotique, avait gardé de Jeanne un souvenir de vénération. Elle était sortie de son sein, elle était sa fille, elle l'avait sauvé, elle lui avait gardé sa nationalité et sa patrie. Il croyait tout de sa vie, ses révélations, ses apparitions aussi bien que ses exploits. Il comprenait que Dieu eût fait des miracles par elle pour qu'il restât français. Rien n'est touchant et clairvoyant comme la foi des humbles. Mais elle avait contre elle les savants, les docteurs de Paris, qui, on l'a vu, faisaient bon marché de leur nationalité et de leur patrie, qui s'étaient ralliés au roi d'Angleterre et le considéraient comme leur souverain légitime.

II

L'Université de Paris s'est constituée l'ennemie personnelle de la sainte Pucelle. Elle sait, elle constate sa renommée universelle dans tout l'Occident, dans tout le bercail très chrétien. Mais sa renommée, sa mission, les idées qu'elle représente, elle les déplore. Pour elle, c'est un poison, un « virus » qui a infecté presque tous les pays d'Occident : *Per cujus latissime dispersum virus ovile christianissimum totius fere occidentalis orbis infectum manifestatur*. Tout lui déplaît en Jeanne. Ajoutez qu'elle l'a condamnée à mort. De là pour elle de mauvais souvenirs, des remords, et cette haine que l'on porte naturellement, au dire de Tacite, à ceux qu'on a grièvement offensés : « *Proprium est humani ingenii odisse quem læseris.* »

Aussi bien, l'Université de Paris qui, par ailleurs, avait un passé si glorieux, qui se disait la plus grande lumière de l'Eglise, qui avait compté dans son sein les maîtres les plus illustres du moyen âge, avait étrangement dévié. Elle ne comprenait plus la constitution de l'Eglise qu'elle prétendait réformer en y introduisant le parlementarisme. Elle respectait le Pape, mais elle pensait que les lumières pontificales pâlissaient devant celles d'une assemblée d'intellectuels qui représentaient le génie humain. Elle était en un mot en défiance du Pape.

[1] **Ayroles, IV, 256.**

[1] **Ayroles, II, 346.**